



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

L'an deux mil dix-huit le quatre juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, Mme BEAUFORT Magalie, M. JAMONNEAU Claude et M. DUBOIS Victorien

Absents : M. FRANCOIS Xavier, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme MICHEAU Séverine, M. GOURBEAU Benjamin et Me BUTET Laetitia

Pouvoir : M. FRANCOIS Xavier a donné pouvoir à M. RAUX Samuel

Secrétaire : Mme BREMENT-MARQUIS Monique

Intervention du Président du SMEG, Monsieur Philippe ALBERT pour évoquer le transfert des pouvoirs de police spéciale à la suite de la prise de compétence assainissement de la CCPG. La délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.

Début de la séance à 21h10

Monsieur le Maire demande à ce qu'on rajoute un point à l'ordre du jour : modification de la délibération concernant le plan de financement de la Maison Médicale de Santé

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 mai 2018 :

Des modifications ont été apportées, suite aux remarques de Madame BREMENT-MARQUIS Monique.

Vote 10 POUR

DELIBERATIONS

I / Modification du plan de financement du projet de maison de santé

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement du projet de maison de santé afin d'intégrer dans les dépenses éligibles, pour les demandes de subvention d'Etat, les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau plan de financement, détaillé ci-dessous, permet de solliciter un cofinancement dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 248 113 €.

Types de dépenses	Dépenses	Partenaires financiers	Montants
Travaux	508 000 €	Etat : DETR	248 113 €
VRD et Parking	42 000 €	Région	100 000 €
Maîtrise d'œuvre	50 895 €		
Achat du cabinet médical	110 000 €	Autofinancement	362 782 €
Total	710 895 €	Total	710 895 €

VOTE : voix 6 POUR et 4 personnes ne participent pas au vote

- de valider le nouveau plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et demandes de subvention.

II / Adhésion au groupement de commandes de la CCPG pour la protection des données

Monsieur le Maire explique que depuis le 25 mai 2018, un nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'applique dans toute l'Union Européenne et impose de nouvelles règles juridiques pour :

- la collecte
- le traitement,
- la conservation,
- et la sécurisation des données personnelles que nous recueillons.

Lors de la rencontre des maires le 4 avril, la Communauté de Communes a proposé d'adhérer au groupement de commandes qui aura pour mission :

- 1) de constituer le groupement de commandes
- 2) de mener une consultation auprès d'entreprises spécialisées
- 3) de piloter le projet de mise en conformité des communes
- 4) de mettre en place une démarche continue visant à assurer le respect de ce nouveau règlement dans le temps.

VOTE : voix 10 POUR

- Adhère au groupement de commandes proposé par la CCPG

III / Renouvellement de la convention du dispositif « argent de poche »

Monsieur le Maire informe le renouvellement de la convention du dispositif intitulé « argent de poche ».

Pour rappel ce projet vise à permettre à des jeunes mineurs âgés de 16 à 17 ans de travailler en demi-journée de 3h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15 euros, sans charges pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 20 demi-journées.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

VOTE : voix 10 POUR

- donne un avis favorable pour renouveler la convention pour cette année 2018

De plus, les élus demandent à ce que l'information soit diffusée sur le site internet.

IV / Proposition de taux de promotion pour des avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée : « conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade ».

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 avril 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

- Agent de maîtrise – taux proposé 100 %- Agent de maîtrise principal

- Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe – taux proposé 100 % - Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

VOTE : voix 10 POUR

- adopte les propositions ci-dessus

V / Ouverture de poste agent des espaces verts

Monsieur le Maire fait part de la fin du Contrat Unique d'Insertion de Monsieur David BRETEAUD, le 30 juin 2018.

Il est proposé de recruter Monsieur David BRETEAUD à compter du 1^{er} juillet 2018, en qualité de stagiaire de la fonction publique, à temps complet, en tant qu'adjoint technique territorial.

L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'indice afférent au 1er échelon de son grade.

Monsieur David BRETEAUD effectuera le stage d'un an prévu par le statut particulier du cadre d'emplois. Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois.

Au cours de la période de stage, Monsieur David BRETEAUD est astreint à suivre une formation d'intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29/05/2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 5 jours.

VOTE : voix 8 POUR et 2 ABSTENTIONS

- de recruter cet agent au 1^{er} juillet 2018 aux conditions définies ci-dessus.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie

Monsieur Samuel RAUX fait part que le chantier du Mille Club suit son cours ; tout est démonté, il n'y a plus d'amiante.

Monsieur le Maire prend la parole et donne lecture du courrier reçu par la CCPG concernant les nouveaux Périmètres Délimités aux Abords (PDA) des monuments historiques. A l'occasion de l'élaboration du PLUI, ces périmètres de 500 mètres « automatiques » pourraient être revus par la mise en place d'un PDA. Un PDA permet, autour d'un monument historique donné, de redessiner un périmètre de protection afin de le rendre plus cohérent avec la topographie et l'environnement naturel et urbain. Ainsi, la CCPG pourrait revoir les périmètres pour l'Eglise Notre-Dame et la Croix hosannière du cimetière.

➤ Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation

Monsieur Dimitri HERRIBERRY informe que le bulletin a pris un peu de retard et sera dans les boîtes aux lettres d'ici une quinzaine de jours.

De plus, il fait part que le feu d'artifice du 14 juillet sera tiré par l'entreprise BREZAC au stade. Le Panier Peyrattais sera en charge des réservations du repas. Des devis sont en cours pour la « publicité » lors de la manifestation : post-it, magnet, etc....

- Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière

Madame Joëlle PROTTEAU annonce que la société Evacom Passion Jeux renouvelle son offre de tarif préférentiel pour le FLIP. Le tarif proposé aux communes de la Communauté de Communes est de **4 €** par entrée au lieu de 6 € (sans contrainte de volume minimal d'acquisition), pour les enfants des écoles primaires (une entrée par enfant).

INFORMATIONS DIVERSES

1) Madame BREMENT-MARQUIS Monique évoque la motion concernant la ZAE de la Petite Foye et remercie l'ensemble des élus qui l'ont signée. Elle expose la procédure pour la communiquer lors du Conseil Communautaire. Il faut en faire la demande 48 heures à l'avance. Elle précise, que suite au mail de Monsieur le Maire, elle était à l'ordre du jour. Lors de son arrivée au Conseil Communautaire, Madame BREMENT-MARQUIS Monique constate que la motion n'est pas présentée et décide d'en référer à Monsieur Xavier ARGENTON qui lui signale que la motion sera lue en Commission Economique le jeudi 7 juin.

Madame BREMENT-MARQUIS Monique se rendra à la réunion et nous fera part de la suite des éléments.

2) Monsieur Claude JAMONNEAU questionne Monsieur le Maire au sujet du projet MAS/ADAPEI. Monsieur le Maire répond que la mutualisation entre les 2 organismes est en préparation. Il ajoute que Monsieur Philippe MOUILLER interviendra prochainement pour faire un point sur le GCSMS, lui-même gestionnaire de ce système sur Moncoutant. Les élus rappellent qu'une direction collégiale serait le plus avantageux. Ils ajoutent qu'ils veulent pouvoir suivre ce dossier et ne pas être pris au dépourvu pour prendre des décisions.

FIN DE SEANCE A 22H30

PROCHAINE SEANCE LE MARDI 3 JUILLET A 20H30